

Traitements du personnel.

Revenus.	Institu- teurs.	Institu- trices religieuses	Total.
Traitements communaux .	7950	8300	16250
Supplém. de traitements .	1800	—	1800
Primes de brevet	450	1000	1450
Indemnités de logement .	1500	325	1825
Total . . .	11700	9625	21325

A Hollerich et à Luxembourg, l'indemnité payée aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux était de 150 fr. pour chacune des 4 écoles; à Eich, elle était de 100 fr. pour chaque école, soit 800 fr. en tout.

La dépense totale causée par les écoles primaires supérieures du 1^{er} arrondissement s'élevait donc à 21325 + 800 = 22125 fr.

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient, en traitement communal, la somme globale de 6500 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich recevait de ce chef une indemnité de 325 fr.

A Eich et à Hollerich, l'enseignement était gratuit pour tous les élèves; à Luxembourg, il l'était seulement pour les enfants de la commue. La taxe scolaire que payaient les élèves forains était de 20 fr. par semestre pour l'école primaire supérieure des filles et, à l'école des garçons, suivant la fortune des parents, de 15, 20 ou 25 fr. par semestre.

Notes pour le résultat général: 4 nos 2 et 2 nos 3.

b) Écoles primaires supérieures privées.

1^o Le pensionnat de Ste-Sophie comprenait:

a) des cours supérieurs, divisés en 4 sections, préparant au brevet luxembourgeois de 4^e rang;

28 25/2
2

489 123
46
21.1

290 311 22
30 23 1.
81

50 0 12

80/16
80/0,15

2

459 13
15 35 6 8 13
26 28
300 128
20 11 0.116

54 123
46 2.3
80
18.9
3
489 123
46 21.
29
60